

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

-----  
HAUT COMITE NATIONAL POUR  
L'ENVIRONNEMENT

-----  
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'EAU

-----  
DIRECTION GENERALE

-----  
**COORDINATION DE LA CONVENTION  
DES NATIONS- UNIES SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DESERTIFICATION**

**DEUXIEME RAPPORT NATIONAL POUR  
LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE  
DES PARTIES (CdP 6)**

**AVRIL 2002**

Ce rapport est fourni en application de l'Article 26 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification et fait suite aux décisions 11/CdP.1 et 5 CdP.2 sur sa mise en œuvre au niveau national. Il a été validé au cours d'un atelier ad hoc tenu le 04 avril 2002

## TABLE DES MATIERES

### RESUME

I - STRATEGIES ET PPRIORITES DANS LE CADRE DES PLANS  
ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

II - MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA CONVENTION

- au niveau réglementaire
- au niveau administratif
- au niveau technique

III - PROCESSUS PARTICIPATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROGRAMME D'ACTION NATIONAL

IV- PROCESSUS CONSULTATIF ET PARTENARIAT

V - MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE  
DES PROGRAMMES NATIONAUX

- Les objectifs globaux et spécifiques du PANLCD
- Le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)
- 

VI - LES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA CONVENTION

VII - LES REPERES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## SIGLES

|               |   |
|---------------|---|
| <b>AEDE</b>   | Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement                                   |
| <b>CCD</b>    | Convention Cadre sur la Désertification   |
| <b>CDP</b>    | Conférence des Parties  |
| <b>CILSS</b>  | Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel                   |
| <b>CPLCD</b>  | Comités Préfectoraux de Lutte Contre la Désertification                               |
| <b>CSDR</b>   | Consultation Sectorielle sur le Développement Rural                                   |
| <b>DEPE</b>   | Division de l'Enseignement pour la Protection de l'Environnement                      |
| <b>DSRP</b>   | Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté                                  |
| <b>FND</b>    | Fonds National pour la Désertification  |
| <b>FONGT</b>  | Fédération des ONG Tchadiennes  |
| <b>LCD</b>    | Lutte Contre la Désertification   |
| <b>MEE</b>    | Ministère de l'Environnement et de l'Eau  |
| <b>ONC</b>    | Organe National de Coordination   |
| <b>PAEPS</b>  | Projet d'Appui à l'Elaboration, à la Programmation et au Suivi des politiques rurales |
| <b>PAL</b>    | Programme d'Action Local  |
| <b>PANLCD</b> | Programme d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification                   |
| <b>PAR</b>    | Programme d'Action Régional   |
| <b>PED</b>    | Projet d'Energie Domestique   |
| <b>PNAE</b>   | Plan National d'Action pour l'Environnement   |
| <b>PREDAS</b> | Programme Régional d'Energie Domestique et Alternatives au Sahel                      |
| <b>PSAOP</b>  | Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations des Producteurs            |

|               |  |
|---------------|--|
| <b>PIDR</b>   | Plan d'Intervention du Développement Rural |
| <b>PRODEL</b> | Programme de Développement Local           |
| <b>PROSE</b>  | Programme de Renforcement des Services     |
| <b>SED</b>    | Stratégie d'Energie Domestique             |

## SUMMARY

The current report is a follow up to the first that was presented by Chad at the third session of the Conference of the parties (**COP3**) held in Recife, Brazil, during 15 to 26 november1999. It is therefore the second national report to update the first.

Its preparation takes place when the country is conducting its assessment of the progress made since the Earth Summit of Rio in 1992. This report stands as one the links in the chain of reflection towards the next global event of the World Summit on Sustainable Development (**WSSD**) scheduled in Johannesburg from 26<sup>th</sup> August to 4th september2002.

A key feature of the period covered by the report is mainly the drafting and the validation of the National Action Program for the fight against desertification referred to as **PAN/LCD**. This document was approved in September 2000 on behalf of the Government by the National High Committee for the Environment (**HCNE**).

The global objective of the PAN/LCD is to combat desertification and to mitigate the effects of drought to sustain agricultural production. Four specific objectives including their outputs underlie the global objective.

The four specific objectives are:

i – to protect, restore and develop productive potentials to achieve :

- sustainable agricultural production,
- sustainable livestock production respectful of environment,
- protected and enhanced fisheries,
- urban development policy that sustains town planning respectful of man and the environment.

ii – to protect and safeguard very important and threatened ecosystems. This specific objective is directed at the Lake Chad, Lake Fitri, the Ouadis, the oasis and the korolands;

iii – to build capacities to fight desertification. This objective is secured by developing the human resources of the rural people, the **NGOs** and the public agencies. The capacity building will also involve the strengthening of the material and financial means and the readaptation of the institutional and legal framework;

iv – to manage risks, to protect the fragility of natural ecosystems and to withstand the uncertainty linked to rainfalls and the uncertainty and the imperfection built into human activities.

The preparation and the implementation of the Regional Action Program(**PAR**), and the Local Action Program(**PAL**), which are still outstanding will reflect these global and specific objectives.

The sectoral consultation on rural development(**CSDR**), which took place in June 1999 has approved the strategic orientation of the PAN/LCD; and also gave way to its adoption by the planning of Intervention in the Rural Development (**PIDR**) which is a multi-partnership framework.

The two programs of the PIDR, namely **PRODEL** and **PROSE** are very supportive of the PAN/LCD in that their activities are geared towards sustainable management and use of natural resources.

The PAN/LCD predicates that the level of desertification in a country is a function of the level of poverty in a country and infers that desertification is both a development stake and an ecological challenge.

In the same vein, the document on the strategy to reduce poverty, **DSRP**, the drafting of which was subsequent to the PAN/LCD since April 2000, on its part holds that the relationship between desertification and poverty is the crux of the acute environmental problem in Chad expressing itself in terms of a disequilibrium between, on the one hand, the natural resources, and on the other hand the basic and urgent needs of populations vying for the improvement of their livelihood. The DSRP becomes therefore the framework for all development actions that will take place in Chad during the next fifteen (15) years. All actors of development are to subscribe to this framework.

The non Governmental Organizations (**NGOs**) in their multiple activities gave a tremendous substance to the participative process which has prevailed at the time (1997) of the framework accord, Accord Cadre, between the Ministry of Environment and Water and the Federation of chadian NGOs(**FONGT**). In their specific participation as youth or women, NGO have sustained actions related to the production of nurseries, the reforestation, the defense and restoration of soils; they have also contributed to the enhanced understanding of the phenomenon of desertification among the rural and urban communities and in the schools. Their awareness enhancement activities were aided by the educational kit on desertification designed (2001) jointly by UNESCO and CCD Secretariate They plan to organize an extension of the Kit during year 2003 after it has been field-tested and translated into local languages in 2002.

The National Coordination Office, **ONC**, which was at the avant guard position in the fight against desertification all the way through the validation of the PAN/LCD, began to be confronted with institutional difficulties. These problems deserve urgent resolution because the show of the dynamism or the failure of the **ONC** is a perfect reading of commitment or a lack of such from both the Government and its development partners, which can easily be translated to the “**go or no go**” signal.

Financial resources flows were also lacking for the National Coordination Office. The National Desertification Fund is still on paper ever since the National High Committee of

Environment has approved its soundness. If it were put into operations as intended the Fund would have immensely contributed towards the internal and external mobilization of financial resources badly needed for the implementation of the PAN/LCD. This deficiency undoubtedly impacted on the partnership and consultative framework. It will therefore take a more dynamic coordination to stimulate further concertation among all partners to avoid weak links in the building of a stronger fight against desertification which has become performe a common indicator of performance.

## RESUME

Le présent rapport national est le deuxième après le premier qui a fait l'objet de communication à Recife au Brésil au cours de la troisième session de la Conférence des Parties (CP3) du 15 au 26 novembre 1999. Il s'applique en conséquence à une mise à jour du précédent rapport.

La préparation de ce rapport a coïncidé avec l'évaluation du parcours réalisé par le Tchad depuis sa participation au sommet Planète Terre de Rio en juin 1992. Le rapport est ainsi un maillon de cette chaîne de réflexion qui va déboucher sur le prochain sommet mondial sur le Développement Durable prévu à Johannesburg du 26 août au 04 septembre 2002.

L'étape concernée par le rapport a été marquée principalement par l'élaboration et la validation du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (**PANLCD**). Le document a été adopté pour le compte du Gouvernement par le Haut Comité National pour l'Environnement (**HCNE**) le 20 septembre 2000

L'objectif global du PANLCD est de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse en vue d'une production soutenue et durable. Cet objectif global est sous-tendu par quatre objectifs spécifiques assortis de résultats pour orienter les actions stratégiques, notamment

- i. protéger, restaurer et mettre en valeur les potentiels productifs avec pour résultats :
  - Une agriculture productive et durable
  - Un élevage durable et respectueux de l'environnement
  - Une filière de pêche et aquaculture promue et protégée
  - Une urbanisation qui crée des cités respectueuses de l'homme et de l'environnement.
- ii. sauvegarder les écosystèmes d'importance capitale et menacés. Cet objectif spécifique vise les écosystèmes du Lac Tchad, du Lac Fitri, des Oasis et des terres des koros.
- iii. renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre la désertification. Cet objectif s'accomplit par la sécurisation et la valorisation des ressources humaines rurales y compris celles des ONG et des services techniques publics d'une part et par le renforcement des moyens matériels et financiers et l'ajustement de l'environnement institutionnel, législatif ainsi que réglementaire d'autre part.



- iv. gérer les risques pour contenir la fragilité des écosystèmes naturels et les incertitudes liées aux précipitations tout en prenant en compte les imperfections et les incertitudes inhérentes aux interventions humaines.

Le Programme d'Action Régional(**PAR**), et programme d'Action Local(**PAL**) présentement absents parce que non encore réalisés, prendront en compte les indications des objectifs globaux et spécifiques au moment de leur élaboration et de leur mise en oeuvre.

La Consultation Sectorielle sur le Développement Rural(**CSDR**) de juin 1999 en ayant adopté l'orientation stratégique du PANLCD a donné l'occasion à ce dernier d'être pris en compte par le Plan d'Intervention de Développement Rural(**PIDR**) à programmes multibailleurs. Les deux programmes composantes du PIDR, à savoir, le PRODEL et PROSE sont solidaires du PANLCD par l'appui qu'ils envisagent apporter aux activités destinées à la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par les populations rurales et péri-urbaines.

Si, comme soutient le PANLCD, le niveau de désertification d'un pays est fonction du niveau de pauvreté de ses populations alors la désertification d'un pays constitue autant un véritable enjeu de développement qu'un défi écologique à relever.

Le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (**DSRP**) dont l'élaboration est subséquente à celle du PANLCD depuis avril 2000, reconnaît quant à lui l'enjeu de cette relation Désertification-Pauvreté et le caractérise comme une problématique environnementale qui se présente au Tchad d'une manière aiguë en termes de déséquilibre entre, d'une part les ressources naturelles et d'autre part, les besoins accrus des populations en quête d'une amélioration de leurs conditions de vie. Le DSRP constitue le cadre dans lequel doivent s'inscrire toutes les actions de développement à mettre en œuvre dans les quinze (15) prochaines années par les différents acteurs de développement au Tchad.

Les ONG dans leurs multiples activités ont donné un contenu substantiel au processus participatif qui a été fort heureusement stimulé à l'époque par l'Accord-Cadre du 13 mai 1997 entre le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (**MEE**) et la Fédération des ONG Tchadiennes (**FONGT**). Dans leur spécificité, jeunesse et genre, les ONG ont soutenu les actions de pépinières, de reboisement, de défense et de restauration des sols, et d'une meilleure compréhension du phénomène de la désertification en milieu rural, citadin et scolaire. Leur sensibilisation s'est appuyée très récemment sur le kit pédagogique sur la désertification conjointement élaboré par l'UNECESO et le Secrétariat de la CCD. Elles entendent mieux organiser la diffusion de cet outil pour une plus grande conscientisation et mobilisation au cours de l'année 2003 après évaluation et test sur le terrain du kit en 2002 .

L'ONC, qui a été à la pointe de la LCD jusqu'à la validation du PANLCD a commencé à être confronté à des difficultés institutionnelles qui méritent d'être réglées très rapidement. La démonstration de son dynamisme ou de sa défaillance constitue un baromètre de l'engagement de la part de l'Etat et des partenaires les ONG et les populations en butte au défi de la désertification interprètent ce baromètre comme l'encouragement à aller de l'avant ou à reculer.

Par ailleurs, les ressources financières ont fait défaut à l'ONC pour la mise en œuvre du PANLCD. Le FND, Fonds National pour la Désertification, n'est pas encore constitué pour assurer la mobilisation interne et externe des ressources financières afin de traduire dans les faits les options programmatiques du PANLCD. Le cadre consultatif et partenarial en a été sérieusement affecté. Il s'impose ainsi la nécessité de redynamiser la coordination de manière concertée et ordonnée pour éviter de créer des maillons faibles susceptibles de mettre en péril le renforcement de la dynamique de la lutte contre la désertification devenue par la force de ses potentiels le meilleur indicateur de performance au niveau local et national du développement durable.

## I – STRATEGIES ET PRIORITES ETABLIES DANS LE CADRE DES PLANS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1.1- Les 23 et 24 juin 1999 la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural(**CSDR**) a confirmé les stratégies et priorités déjà relatées dans le premier rapport daté d'avril 1999.

1.2- Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification(**PAN LCD**) a été élaboré durant la période mai à septembre 1999 et a été validé par le processus participatif au cours d'un atelier tenu les 20 et 22 avril 2000. Le Haut Comité National pour l'Environnement(**HCNE**) pour le compte du Gouvernement a adopté le PANLCD le 20 septembre 2000. Ce document fait figure aujourd'hui de document de référence au niveau national. Il doit, cependant, être traduit en, Plans d'Action Régionaux (**PAR**) et en, Plans d'Action Locaux (**PAL**) pour être effectivement mis en œuvre et cela dans l'esprit de la Convention avec la participation active de la base.

1.3 - La pertinence du PANLCD étant reconnue par le processus de la consultation sectorielle sur le développement rural pour l'avoir institué comme axe stratégique, le PANLCD a été repris par le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (**PIDR**). Ce plan se compose pour le moment de deux programmes dont le, Programme de Développement Local (**PRODEL**) et Programme de Renforcement des capacités des services (**PROSE**).

Le PRODEL, en particulier, consacre une place de choix à la problématique de la dégradation grave et parfois irréversible du capital des ressources naturelles. En effet, le Tchad est un vaste territoire (1 284 000 km<sup>2</sup>) à écosystèmes arides et semi-arides très fragiles sur 63 % de sa superficie. La gestion de ses ressources naturelles est un problème récurrent. Le capital productif est menacé et déjà compromis dans certaines régions du fait de la désertification se manifestant par l'érosion du sol et le déboisement. Ainsi que diagnostiqué dans le PANLCD, la population des zones les plus dégradées connaît des conditions économiques très précaires et doit parfois émigrer contre son gré. Même si le climat et la démographie à croissance forte, entre 2,5 et 3,1 % annuellement, contribuent à cette précarisation et vulnérabilité, l'absence d'une gestion concertée et raisonnée des ressources naturelles constitue sans nul doute un facteur d'aggravation.

1.4 - Le PIDR qui est une évolution stratégique très récente (2000) s'inscrit dans une perspective de durabilité. Sa composante développement local a pour finalité de réduire la pauvreté et de favoriser un développement durable des zones rurales, en intensifiant d'une part, la participation des communautés locales y compris en ce qui concerne la gouvernance, et d'autre part, en améliorant l'accès aux services de base et aux possibilités d'activités économiques dans le contexte de la décentralisation. Le PIDR s'instaure ainsi dans le prolongement stratégique et opérationnel du PANLCD tout en remplissant la nécessité de mise en cohérence du PANLCD avec les autres cadres stratégiques ainsi que relevé dans le premier rapport national d'avril 1999 (p. 8). Au titre du programme PROSE du PIDR, le Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Producteurs(**PSAOP**) retient également des actions de lutte contre la désertification,

notamment de restauration de la fertilité des sols à réaliser par les Organisations des Producteurs (OP). Cette démarche se retrouve aussi dans le cadre du programme de recherche sur la gestion des ressources naturelles et des systèmes de production.

**1.5** – La mise sur pied de l'Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement (**AEDE**) a permis au Tchad d'élaborer sa stratégie d'énergie domestique (**SED**). Ainsi le Tchad avec le Niger et le Mali constituent le peloton des trois premiers du CILSS à amorcer la mise en œuvre stratégique du programme régional des énergies domestiques et alternatives au Sahel (**PREDAS**).

Le projet d'énergie domestique (**PED**) de l'AEDE en pleine exécution de sa première phase concerne l'approvisionnement de la ville de N'Djamena en bois-énergie. Il procède par une approche qui permet de :

- intervenir simultanément aux niveaux de la demande et de l'offre pour éviter les pénuries de bois et la dégradation de l'environnement ;
- faire participer au maximum les groupes cibles du secteur privé et les communautés locales ;
- appliquer une approche participative de l'exécution du projet qui met largement en

L'objectif global du PED s'intègre dans le PAN/LCD et appuie ses objectifs spécifiques .

## 1.6 Le Plan National d'Action pour l'Environnement (**PNAE**)

Par sa requête d'assistance technique et financière adressée à la Banque Mondiale en septembre 1999, le Gouvernement du Tchad a déclenché le processus de préparation de son premier plan national d'action pour l'environnement ce plan vise l'exploitation optimale et écologiquement rationnelle des ressources naturelles.

Deux organes sont mis sur pied pour conduire les travaux du PNAE notamment la Cellule de Coordination et le Groupe Consultatif. Ce dernier comprend les représentants de la société civile, du secteur privé et du secteur public.

Les objectifs globaux du PNAE sont :

- 1 faire intégrer les lignes directrices des programmes et politiques des différents cadres sectoriels dans les orientations stratégiques de planification et de gestion de l'économie nationale ;
- 2 déterminer les mécanismes d'articulation du PNAE aux autres plans nationaux et conventions du domaine de l'environnement ;
- 3 identifier les procédures pour la prise en compte des mutations qui caractérisent le contexte socio-économique par des réajustements continus fondés sur des évaluations régulières ;
- 4 et déterminer les priorités découlant de nombreux problèmes environnementaux du Tchad et de traduire dans un programme d'action de long terme allant de 10 à 15 ans

Les partenaires bailleurs de fonds impliqués dans le processus du PNAE sont la Banque Mondiale, la Coopération Française et le PNUD.

Commencés depuis juillet 2001 les travaux du PNAE sur une période de 20 mois jusqu'au début de l'an 2003

### 1.7 Le Cadre de la Stratégie de la Sécurité Alimentaire (CSSA)

Le sommet des Chefs d'Etats des pays membres du CILSS de novembre 2000 tenu a Bamako a lancé le CSSA suite a la déclaration du forum des sociétés sahéliennes

Cette déclaration portait sur 5 préoccupations majeures a savoir :

- La promotion des ressources humaines ;
- Le renforcement des institutions
- ; le développement rapide et durable des productions agricoles grâce a la maîtrise des ressources en eau ;
- la croissance et la diversification des économies ;
- et la construction d'un espace sahélien plus soudé.

Au Tchad le projet CSSA est élaboré et son adoption est prévu vers la fin du mois d'avril 2002.

Au niveau régional il est attendu que la démarche du CSSA puisse inciter les pays non membres du CILSS a développer des stratégies similaires d'une part et que d'autre part elle entraînera l'articulation du CSSA aux autres cadres stratégiques tout en assurant sa complémentarité avec les programmes de la FAO en matière de la stratégie alimentaire et avec ceux des communautés économiques et monétaires de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. Il est attendu en outre que la plate forme des ONG s'impliquera davantage dans le processus du CSSA.

## II – MESURES INSTITUTIONNELLES PRISES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

- **Au niveau réglementaire**

**2.1** - Au titre de la loi 14/PR/98 du 7 août 1998 définissant les principes généraux de protection de l'environnement, un progrès a été réalisé par l'élaboration des projets de textes d'application qui doivent faire l'objet d'adoption par les instances appropriées de l'Etat.

**2.2** - La loi n° 16/PR/99 du 18 août 1999 portant Code de l'eau vise à définir le cadre d'une gestion rationnelle des ressources en eau et leur mise en exploitation. Cette loi a donné naissance à l'élaboration du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement piloté par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau (**MEE**). Les documents y afférents seront validés dans le courant du deuxième trimestre 2002.

**2.3** – Les ressources forestières, fauniques et halieutiques sous menace constante et en dégradation avancée ont suscité la reformulation du Code Forestier pour l'adapter à l'évolution des circonstances. L'objectif général que s'assigne le code forestier reformulé portant régime des forêts, de la faune et de la pêche est celui d'assurer dans le cadre de la loi 14/PR/98 du 7 août 1998, une gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques basée sur la durabilité qui suppose une gestion rationnelle, équilibrée et équitable. Le code reformulé est aussi en instance d'adoption par les autorités.

- **Au niveau administratif**

**2.4** – La mesure institutionnelle prise concernant le statut de l'organe national de coordination (**ONC**) n'a pas permis à cet organe d'acquérir la stature voulue pour soutenir efficacement la mise en œuvre de la Convention. L'ONC n'a pu bénéficier de la stabilité d'un personnel d'encadrement de haut niveau. Cette fluidité d'encadrement a contribué à son effacement sur le chantier de la promotion de la lutte contre la désertification. Les autorités ont pris la juste mesure de la situation et entendent la redresser dans les meilleurs délais afin que l'ONC puisse acquérir un pouvoir adéquat de transversalité envers ses partenaires que sont les bailleurs, les ONG, les organisations de base et les services techniques publics.

- **Au niveau technique**

**2.5** – L'Observatoire du Foncier

Par Décret 215 du 24 avril 2001 l'Observatoire du Foncier est créé au Tchad. Son Comité de pilotage composé de tous les chefs de départements ministériels concernés par le foncier est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur qui en assure le Secrétariat Permanent a désigné l'Université de N'Djamena comme Maître d'œuvre pour laquelle l'Institut National des

Sciences Humaines (INSH) agit comme Maître d'œuvre délégué. Une équipe technique est mise sur pied pour donner avis technique au Comité de Pilotage.

L'Observatoire du Foncier vient de bénéficier d'une subvention de l'Etat et du CILSS pour conduire une étude sur le foncier concernant les femmes qui exploitent dans les conditions marginales les polders du Lac Tchad.

## **2.6 –La Division de l'Enseignement pour la Protection de l'Environnement (DEPE )**

En avril 2001 il est créé la DEPE au sein de la Direction Générale du Ministère de l'Education Nationale. Cette structure prend le relais du Programme de Formation et Information pour l'Environnement (PFIE) et assure donc l'éducation environnementale dans le système éducatif tchadien.

### III - PROCESSUS PARTICIPATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION NATIONAL

**3.1** - Dans la perspective de la mise en œuvre du PANLCD dans ses composantes PAR et PAL ainsi que la phase opérationnelle nationale, il a été mis en place des comités préfectoraux de lutte contre la désertification (**CPLCD**).

La démarche de la mise en place de ces comités a été démocratique et largement participative. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, il a été proposé dans certaines localités chefs-lieux de départements, de faire jouer le rôle de coordination des actions du Fonds pour l'Environnement Mondial (**FEM**), aux mêmes comités.

Si cette proposition venait à être retenue, le comité préfectoral de lutte contre la désertification pourrait se transformer sur le terrain en une plate forme pour toutes les autres conventions environnementales pour l'application de ces dernières. Cette consolidation pourrait renforcer la participation effective des populations et assurerait une synergie opérationnelle des programmes de protection de l'environnement au niveau national. Ces comités préfectoraux/départementaux demeurent cependant en veilleuse faute de moyens.

**3.2** - Les ONG n'attendent pas une restructuration institutionnelle du genre sus-cité mais elles en marquent leur soutien ; elles poursuivent leurs actions de lutte contre la désertification. Des exemples de réussite concernent la mise en place au niveau villageois des pépinières, des reboisements, des activités de défense et de restauration des sols (DRS), etc...

Certains groupes spécifiques telles que les associations des jeunes et les groupements féminins contribuent à leur manière à la lutte contre la désertification. Les techniques abondent en mise en défens, en reboisement, en utilisations rationnelle des ressources ligneuses à des fins énergétiques (foyers améliorés) et en matière de construction d'habitat sans bois surtout au niveau de la toiture (cas de Africare dans le Ouaddaï).

Elles s'organisent pour diffuser en 2003 en collaboration avec les établissements scolaires le kit pédagogique réalisé (2001) par l'UNESCO et le secrétariat de la CCD sur la désertification

**3.3** - Durant la période couverte par le rapport la coordination de lutte contre la désertification a eu à financer douze micro-projet. Les ressources provenaient du PNUD/UNSO pour un montant de 60 000 dollars EU.

**3.4** - Bon nombre de projets/programmes soutenus par les bailleurs partenaires atteignent des résultats intéressants dans beaucoup de régions. La lutte contre la désertification est un thème mobilisateur qui focalise l'attention.



## **IV – PROCESSUS CONSULTATIF ET PARTENARIAT**

**4.1** – La validation du PANLCD qui a mobilisé une centaine de personnes a reçu le soutien du PNUD/UNSO, du CILSS et de la Coopération Française.

**4.2** – La France, chef de file des bailleurs intéressés par la CCD/PANLCD au Tchad vient d'élaborer un Projet d'Appui à l'Elaboration, à la Programmation et au Suivi des Politiques Rurales, PAEPS, au Tchad. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre du PIDR. Dans ce projet la lutte contre la désertification a une bonne place. La politique de la LCD sera redynamisée et l'appui institutionnel de l'ONC est retenu comme un objectif spécifique. Le PAEPS appuiera l'ONC CCD dans l'élaboration des PAR et des PAL. Il prévoit en outre la mise en place d'un système d'information et de suivi du PAN LCD global.

## V – MESURES PRISES OU PREVUES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES NATIONAUX

### 5.1 - Les grands axes du PANLCD

**5.1.1** - L'objectif global du PANLCD est de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse en vue d'une production soutenue et durable. Cet objectif global est soutenu par quatre (4) objectifs spécifiques assortis de résultats à savoir :

- i. protéger, restaurer et mettre en valeur les potentiels productifs avec pour résultats :
  - Une agriculture productive et durable
  - Un élevage durable et respectueux de l'environnement
  - Une filière de pêche et aquaculture promue et protégée
  - Une urbanisation qui crée des cités respectueuses de l'homme et de l'environnement.
- ii. protéger et sauvegarder les écosystèmes d'importance capitale et menacés. Cet objectif spécifique vise les écosystèmes du Lac Tchad, du Lac Fitri, des Oasis et des terres des koros.
- iii. renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre la désertification. Cet objectif s'accomplit par la sécurisation et la valorisation des ressources humaines rurales y compris celles des ONG et des services techniques publics d'une part et par le renforcement des moyens matériels et financiers et l'ajustement de l'environnement institutionnel, législatif et réglementaire d'autre part.
- iv. gérer les risques pour contenir la fragilité des écosystèmes naturels et l'incertitudes liées aux précipitations tout en prenant en compte les imperfections et les incertitudes inhérentes aux interventions humaines.

**5.1.2** -Les PAR et les PAL qui ne sont pas encore élaborés, prendront en compte les indications des objectifs globaux et spécifiques du PAN LCD

### 5.2 - Les grands axes de DSRP

**5.2.1** – Le PANLCD soutient l'hypothèse que "si le niveau de désertification d'un pays est fonction du niveau de pauvreté de ses populations alors la désertification du pays constitue autant un véritable enjeu de développement qu'un défi écologique à relever".

**5.2.2** – Le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Tchad (**DSRP**) en cours d'élaboration depuis avril 2000 reconnaît pour sa part l'enjeu de cette relation entre désertification et pauvreté et le caractérise comme une problématique environnementale qui se présente au Tchad d'une manière aiguë en terme de déséquilibre entre, d'une part

les ressources naturelles et d'autre part, par les besoins accrus des populations en quête d'une amélioration de leurs conditions de vie.

**5.2.3** -Le DSRP constitue le cadre dans lequel doivent s'inscrire toutes les actions de développement à mettre en œuvre dans les quinze prochaines années par les différents acteurs du développement.

L'objectif déclaré est de réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015. Ce document cadre global d'orientation du développement au Tchad focalisé sur la réduction de la pauvreté s'organise autour de cinq axes stratégiques dont le cinquième vise à restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

Deux objectifs nationaux sont couverts par cet axe stratégique notamment *5.1 Renforcer le cadre réglementaire et les capacités de gestion des ressources naturelles* et *5.2 lutter contre la déforestation et la désertification*.

**5.2.4** - La désertification est ainsi placée au centre de la problématique environnementale au Tchad et constitue un des piliers de la stratégie de développement à l'horizon 2015. La lutte contre la désertification équivaut à lutter contre la pauvreté.

## **VI - LES RESSOURCES FINANCIERES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

**6.1** – Depuis l'étude sur le Fonds National pour la lutte contre la Désertification (**FND**), les dispositions relatives au fonds ne sont pas prises. Cependant , le principe de l'autonomie du FND par rapport au Trésor Public est entériné par le haut Comité National pour l'Environnement au moment de la validation de son étude de faisabilité.

**6.2** -Le statut actuel de l'organe national de coordination ainsi que son ancrage institutionnel ne lui permet pas un accès adéquat aux ressources de l'Etat ; ce qui pourrait compromettre à terme son accès aux ressources extérieures.

Les ressources nationales et internationales doivent se combiner pour renforcer les capacités de l'ONC et contribuer à la mise en œuvre du PANLCD.

**6.3** - La mobilisation des ressources financières propres à la LCD doit devenir une priorité active de manière à servir de témoin, vis à vis des populations concernées et menacées, de l'engagement conjoint de l'Etat tchadien et de ses partenaires à constituer un front commun sous le parapluie de la Convention et dans l'esprit de celle-ci. Cette nouvelle dynamique pourrait alors relancer durablement la LCD au Tchad.

## **VII - REPERES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**7.1** - A défaut de la mise en œuvre du PANLCD dans toutes ses dimensions et à échelle globale, les repères et les indicateurs sont encore théoriques. Ceux-ci se préciseront davantage et se consolideront dans un cadre opérationnel plus dynamique. Ceux reproduits dans le premier rapport national restent pertinents.

**7.2** - Cependant la perception par les populations de la désertification est devenue plus concrète par les forces de la dégradation aggravée évoquée au chapitre consacré aux stratégies et priorités (ch 1) d'une part, et d'autre part, le contenu du développement durable est devenu plus palpable.